

# 3. Calcul du contingent individuel et calcul de la performance de la période



## Calcul de votre contingent individuel (Guide)

La section Calcul de votre contingent apparaît sur la première page de vos Guides de mise en marché préliminaire et de vos Guides de mise en marché. Selon votre type de production, cette section vous permet de connaître votre droit de produire pour la période. Ce calcul est fait en utilisant différents facteurs, notamment le quota que vous détenez en mètres carrés (m<sup>2</sup>) et le pourcentage préliminaire ou réel, selon le cas, de la période. Votre contingent individuel correspond à la quantité maximale de dindons ou de poulets, exprimée en kilos de poids vifs, que vous pouvez produire et mettre en marché au cours d'une période.

Calcul de votre contingent			
1 QDP période précédente	9 339 m <sup>2</sup>	Quota effectif	7 286 m <sup>2</sup>
2 QDP courant	9 339 m <sup>2</sup>	6 Facteur de conversion	20.00 kg/m <sup>2</sup>
3 Quota détenu	9 339 m <sup>2</sup>	7 Pourcentage d'utilisation	148.03 %
4 Locations court terme	-2 053 m <sup>2</sup>	8 Contingent individuel	215 709 kg
5 Quota effectif	7 286 m <sup>2</sup>	Total des ajustements	9 0 kg
		10 Contingent individuel ajusté	215 709 kg

\*\*\* Voir les sections respectives pour le détail des transactions

Voyons plus en détail les chiffres pouvant se retrouver dans cette section<sup>1</sup>:

**1 - QDP période précédente.** Ce chiffre correspond à votre quota détenu en propre (QDP) de la période précédente. Ce dernier est exprimé en mètres carrés (m<sup>2</sup>). Par exemple, si vous regardez cette section dans votre Guide de mise en marché de la période A168, cela correspond à ce que vous déteniez à la période A167. Si vous êtes nouvellement titulaire à partir de la période A168, ce chiffre sera de 0 puisque vous ne déteniez pas de quota à la période A167.

**Transferts** (non visible sur l'image). Dans le cas où vous avez acheté du quota à cette période, le nombre de mètres carrés acquis apparaîtra à cet endroit. Sous le même principe, si vous avez vendu du quota à cette période, le nombre de mètres carrés vendus apparaîtra également à cet endroit, mais de manière négative. Les mètres carrés transigés lors de l'encan y apparaîtront également.

Pour connaître le détail des transactions ayant servi à obtenir le nombre de mètres carrés, il faut consulter la section correspondante dans les pages suivantes de votre Guide.

**2 - QDP courant.** Ce chiffre correspond à votre quota détenu en propre (QDP) de la période précédente auquel on ajoute la somme des « Transferts » que vous avez effectués à cette période.  
 QDP courant = QDP précédent +/- transferts de quota

**Locations long terme** (non visible sur l'image). Si vous avez une location de quota familiale active à cette période, c'est ici qu'elle sera comptabilisée. Si vous êtes le locateur, la quantité sera négative et si vous êtes le locataire, la quantité sera positive.

Pour connaître le détail des transactions ayant servi à obtenir le nombre de mètres carrés en location, il faut consulter la section correspondante dans les pages suivantes de votre Guide.

**Relève avicole allouée** (non visible sur l'image). Si vous avez reçu de la relève avicole à l'aide de l'ancien programme de relève et que la période de 10 ans n'est toujours pas terminée, vous trouvez à cet endroit le nombre de mètres carrés étant encore considérés comme de la relève.

Pour connaître le détail de la relève reçue, il faut consulter la section correspondante dans les pages suivantes de votre Guide.

<sup>1</sup> À noter que certains des termes expliqués n'apparaissent pas dans l'image ci-dessus, car ils ne représentent pas la réalité de l'ensemble des éleveurs.



Si j'ai des questions concernant le calcul du contingent individuel et le calcul de la performance de la période, à qui puis-je m'adresser?

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le service des opérations par téléphone au 450 679-0540, poste 8799 ou par courriel à l'adresse [evqcontingentement@upa.qc.ca](mailto:evqcontingentement@upa.qc.ca)



**Relève avicole prêtée** (non visible sur l'image). Si vous avez reçu de la relève avicole à partir de l'année 2010, vous trouvez la quantité qui vous a été prêtée à cet endroit. Ce nombre diminuera au fur et à mesure que vous ferez des retours de prêts.

*Pour connaître le détail de la relève reçue, il faut consulter la section correspondante dans les pages suivantes de votre Guide.*

**Conversions temporaires** (non visible sur l'image). Si vous êtes titulaire de quota de dindon et que vous avez converti une partie, ou la totalité, de votre quota dans l'autre calendrier, vous verrez la quantité faisant l'objet d'une conversion temporaire à cet endroit. Dans le cas où vous avez pu convertir 500 m<sup>2</sup> de votre quota de dindon léger à votre quota de dindon lourd, vous verrez -500 m<sup>2</sup> dans votre Guide de mise en marché du dindon léger et vous verrez 500 m<sup>2</sup> dans votre Guide de mise en marché du dindon lourd.

**3 - Quota détenu (QD).** Ce dernier cumule la somme de toutes les quantités énumérées jusqu'à maintenant.

Poulet :  $QD = QDP \text{ courant } +/- \text{ Location de quota à long terme } + \text{ Relève avicole allouée } + \text{ Relève avicole prêtée}$

Dindon :  $QD = QDP \text{ courant } +/- \text{ Location de quota à long terme } +/- \text{ Conversion de calendrier}$

**4 - Locations court terme.** Si cette situation s'applique, c'est à cet endroit que vous trouverez le cumul des locations de quota à court terme, exprimé en m<sup>2</sup>, que vous avez effectuées et qui sont effectives pour la période. Ce chiffre peut être positif ou négatif selon que vous êtes un locateur de quota ou un locataire de quota.

*Pour connaître le détail des transactions ayant servi à obtenir le nombre de mètres carrés en location, il faut consulter la section correspondante dans les pages suivantes de votre Guide.*

**5 - Quota effectif (QE).** Ce dernier cumule la somme du QD et de vos locations de quota à court terme effectives pour la période. C'est à partir de ce dernier que nous calculerons votre contingent individuel de la période.

$QE = QD +/- \text{ Location de quota à court terme}$

**6 - Facteur de conversion.** Ce dernier sert à la conversion des m<sup>2</sup> en kg (et vice versa) et dépend du type de production :

- Poulet : 20 kg                      - Dindon léger : 25.6 kg  
- Cornouailles : 40 kg              - Dindon lourd : 38.2 kg

**7 - Pourcentage d'utilisation.** Ce chiffre correspond soit au pourcentage préliminaire ou au pourcentage réel périodique calculé par les EVQ.

**8 - Contingent Individuel (CI).** Tel que précédemment mentionné, votre contingent individuel correspond à la quantité maximale de dindons ou de poulets (selon le cas), exprimée en kg de poids vifs, que vous pouvez produire et mettre en marché au cours d'une période. Ce dernier correspond à la conversion des m<sup>2</sup> du quota effectif en kg.

$CI = QE \times \text{Facteur de conversion} \times \text{Pourcentage d'utilisation}$  (préliminaire ou réel selon le cas)

**9 - Total des ajustements.** Différents types d'ajustement peuvent venir modifier votre contingent individuel. Dans la section du calcul de votre contingent, c'est la somme de tous les ajustements de la période qui s'affichera. Pour le détail des ajustements, vous devrez consulter la section Ajustements du document officiel. Voici la liste de tous les types d'ajustements possibles des précisions sur le type de production et le moment où ces derniers peuvent être présents.

• **Ajustements de fin de période (AFP).** Un chiffre y sera présent si le responsable de votre regroupement, le cas échéant, a effectué des ajustements de fin de période. Le chiffre sera négatif (-) si vous étiez en sous-production et qu'une partie de vos kg a été distribuée à d'autres. Si vous étiez plutôt en surproduction, le chiffre sera positif (+) signifiant que vous avez reçu des kg d'autres titulaires.

- Type de production : dindon et poulet
- Documents officiels où peut apparaître l'ajustement : Bilan de mise en marché uniquement

• **Ajustement individuel de contingent (AIC).** Cet ajustement est utilisé pour différentes raisons, il peut être positif ou négatif et il impacte une seule période de production. Voici les principales situations où il est utilisé :

- Lorsque les EVQ ont accepté votre demande de forme majeure, mais que vous n'avez pas encore décidé la ou les périodes pendant lesquelles vous désirez reprendre ces kg, vous aurez une quantité négative dans la période où a lieu l'événement. Une fois la ou les périodes de reprise confirmées, cette même quantité apparaîtra en positif et un ajustement de type DFM sera ajouté.
- Lorsque vous avez une pénalité suite au non-respect des programmes PSAF et PSA.
- Lorsque, suite à une correction de détention, vous assumez une remise de surproduction d'un prête-nom.
- Lorsque vous êtes titulaire de quota de dindon et qu'un transformateur vous a transféré une partie de ses crédits d'exportation non utilisée de la période précédente.
  - Type de production : dindon et poulet
  - Documents officiels où peut apparaître l'ajustement : tous les types



• **Crédits d'exportation.** En vertu de l'article 1 de la Politique d'exportation, des crédits peuvent vous être octroyés par votre acheteur s'il vous a demandé de mettre en élevage des dindons pour compenser l'exportation de découpes. Ces crédits viennent augmenter votre contingent individuel.

- Type de production : dindon seulement
- Documents officiels où peut apparaître l'ajustement : Bilan de mise en marché, uniquement

• **Déplacement pour force majeure (DFM).** Cet ajustement permet de déplacer une partie de votre contingent d'une période vers une autre suite à l'acceptation d'une demande de cas de force majeure. Ce type d'ajustement est utilisé seulement à partir du moment où vous nous informez de la ou des périodes où vous désirez reprendre vos kg. Dans l'attente de la décision sur la ou les périodes de reprises, c'est un ajustement de type AIC qui apparaîtra à votre dossier.

- Type de production : dindon et poulet
- Documents officiels où peut apparaître l'ajustement : tous les types

• **Remise de périodes précédentes.** Cet ajustement sera présent dans le cas où, à une période ultérieure, vous avez eu une surproduction et que vous devez remettre des kg à cette période. Cet ajustement vient réduire votre contingent individuel de la période.

- Type de production : dindon et poulet
- Documents officiels où peut apparaître l'ajustement : tous les types

• **Transferts de contingent interpériode (TCI).** Vous aurez ce type d'ajustement si votre acheteur a demandé un déplacement d'abattage. Ce dernier permet de déplacer votre contingent d'une période vers une autre lorsque la période d'abattage réel, suite à des circonstances particulières, n'est pas celle prévue à votre entente d'approvisionnement.

- Type de production : dindon et poulet
- Documents officiels où peut apparaître l'ajustement : tous les types

**10 - Contingent individuel ajusté.** Il s'agit du réajustement de votre contingent individuel afin de considérer les différents ajustements présents à cette période.

$$CI \text{ ajusté} = CI \pm \text{le total des ajustements}$$

À titre de référence, voici les articles des règlements indiquant la manière de calculer votre contingent :

**Règlement sur la production et la mise en marché du poulet (RPMMP) :**

Au moment du Guide de mise en marché préliminaire : art. 56.3  
 Au moment du Guide de mise en marché : art. 4

**Règlement sur la production et la mise en marché du dindon (RPMMD) :**

Dindon léger : art. 47.2  
 Dindon lourd : art. 47.3

## Calcul de votre performance de la période (Bilan)

La section Calcul de votre performance de la période apparaît sur la première page de vos Bilans de mise en marché. Selon votre type de production, cette section vous permet de connaître votre performance de la période. Ce calcul est fait en utilisant différents facteurs, notamment le quota que vous détenez en mètres carrés (m<sup>2</sup>), les ajustements à votre dossier et votre production réellement effectuée.

Calcul de votre performance de la période		*** Voir les sections respectives pour le détail des transactions	
QDP période précédente	9 339 m <sup>2</sup>	Quota effectif	7 286 m <sup>2</sup>
QDP courant	9 339 m <sup>2</sup>	Facteur de conversion	20.00 kg/m <sup>2</sup>
Quota détenu	9 339 m <sup>2</sup>	Pourcentage d'utilisation	148.03 %
Locations court terme	-2 053 m <sup>2</sup>	Contingent individuel	215 709 kg
Quota effectif	7 286 m <sup>2</sup>	1 Ajustements présents au Guide	0 kg
		Ajustements après l'émission du Guide	23 418 kg
		3 Total des ajustements	23 418 kg
		Contingent individuel ajusté	239 127 kg
		5 Livraisons domestiques	239 127 kg
		Écart	0 kg
		7 Ajustement de fin de période automatique	0 kg
		Kg dans la marge	0 kg
		9 Production pénalisée	0 kg

10 Votre CI ajusté lors de l'émission de votre dernier Guide était de 215 709 kg.



Voyons plus en détail, les chiffres pouvant se retrouver dans cette section<sup>2</sup>:

**1 - Ajustements présents au Guide.** Cette quantité représente la somme des ajustements qui étaient présents sur votre Guide de mise en marché. Ce sont ces derniers qui ont été considérés pour calculer votre contingent individuel, donc votre droit de produire de la période.

**2 - Ajustements après l'émission du Guide.** Vous trouverez ici la somme des ajustements qui ont eu lieu suite à l'émission de votre Guide de mise en marché, donc qui n'ont pas été considérés pour définir votre droit de produire de la période. Pour la définition complète des types d'ajustement possibles, référez-vous à la section Calcul de votre contingent individuel.

**3 - Total des ajustements.** Ceci regroupe l'ensemble des ajustements à votre dossier.

Total des ajustements = Ajustements présents au Guide + Ajustements après l'émission du Guide

**4 - Contingent individuel ajusté (CI ajusté).** Il s'agit du réajustement de votre contingent individuel afin de considérer les différents ajustements présents à cette période.

CI ajusté = CI +/- le total des ajustements

**5 - Livraisons domestiques.** Vous trouverez ici le total des kg que vous avez produit pour le marché domestique au cours de la période.

*Pour connaître le détail des transactions ayant servi à calculer votre production, il faut consulter la section correspondante dans les pages suivantes de votre Bilan.*

**6 - Écart.** Ce chiffre correspond à la différence entre votre CI ajusté et vos livraisons domestiques.

Écart = CI ajusté - Livraisons domestiques

**7 - Ajustement de fin de période automatique.** Un chiffre y sera présent si, après des ajustements de fin de période (AFP) effectués par le responsable de votre regroupement, il reste des kg de disponibles. Dans ce cas, les EVQ effectuent eux-mêmes des AFP. Le chiffre sera négatif (-) si vous étiez en sous-production et qu'une partie de vos kg a été distribuée à d'autres. À l'inverse, si vous étiez en surproduction, le chiffre sera positif (+) signifiant que vous avez reçu des kg d'autres titulaires.

**8 - Kg dans la marge.** Les kg dans la marge représentent des kg disponibles dans la marge de votre regroupement. C'est-à-dire que les EVQ calculent 2 % du total des contingents de tous les titulaires faisant partie de votre regroupement et distribuent ces kg au prorata à tous les titulaires de votre regroupement qui sont encore en surproduction après l'application des AFP et des AFPA. Ils permettent d'annuler, ou de réduire, la pénalité monétaire pour surproduction. Si vous avez un chiffre à cet endroit, cela signifie qu'il vous restait des kg en surproduction après l'application des AFP.

**9 - Production pénalisée.** Vous aurez un chiffre à cet endroit, si vous étiez en surproduction après l'application des AFP et que la quantité de kg dans la marge que vous avez reçue est insuffisante pour couvrir l'ensemble de votre surproduction. Cela implique donc que vous recevrez une pénalité monétaire pour surproduction domestique<sup>3</sup>.

**10 - Votre CI ajusté lors de l'émission de votre dernier Guide était de X kg.** Ceci vous permet de connaître votre contingent individuel qui avait été calculé au moment de votre Guide de mise en marché. ●

<sup>2</sup> Pour la description des termes qui n'ont pas de numéros dans l'image, vous référez à la section Calcul de votre contingent individuel

<sup>3</sup> La mécanique des AFP, des kilos dans la marge et des pénalités sera expliquée dans la fiche du Bilan de mise en marché.

